



République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
DG N°25-045

2025/  
Commune d'Aubergenville – Arrêté N°25/045  
5-4 – Délégation de fonctions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNEE 2025

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du jeudi 20 février au vendredi 28 février 2025 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Fabienne PAULIN est le deuxième adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Madame Virginie MEUNIER du jeudi 20 février au vendredi 28 février 2025 inclus,

### ARRÊTE

**Article 1** : Madame Fabienne PAULIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire, est désigné pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du jeudi 20 février au vendredi 28 février 2025 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
Madame Fabienne PAULIN,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.

Fait à Aubergenville, le 11 février 2025

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-Préfet le 13/02/25  
Et publié/Affiché le 13/02/25  
  
Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

  
Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com